

PAUL-ANTOINE VITEL

# “Les TMS, un enjeu majeur de santé au travail”



**On parle de plus en plus des TMS dans les médias, comme d'un mal qui se répand. Quelle est l'ampleur du phénomène, qui est touché ?**

A juste titre, la thématique des TMS est de plus en plus présente dans les médias. Elle est la première cause de pathologie professionnelle en France. C'est donc un enjeu majeur de santé au travail. Avec 31 000 cas de maladies professionnelles recensées en 2007 et inscrites au tableau 57, contre 23 000 en 2003 (source : Cnamts), ce problème ne cesse de se développer en France comme dans l'ensemble des pays industrialisés. Si dans un premier temps elles concernaient principalement la construction, l'industrie manufacturière et l'agro-alimentaire, elles touchent maintenant de plus en plus de secteurs comme la distribution, le secteur tertiaire, celui de la santé (même les kinésithérapeutes ne sont pas épargnés). Ce qui n'est guère surprenant quand on sait qu'à côté des causes physiques comme la répétitivité des gestes, les amplitudes extrêmes, les efforts excessifs, et les postures prolongées s'ajoutent les causes psychosociales telles que l'insatisfaction au travail, la monotonie

Les TMS seront au cœur des échanges les 4 et 5 juin prochains à Saint-Brieuc, lors du congrès “Prévention et kinésithérapie” organisé par Kiné Ouest Prévention. Paul-Antoine Vitel, formateur consultant en santé au travail et membre du comité d'organisation du congrès, répond à nos questions.

par Sophie Conrard

de la tâche, les contraintes de temps, le manque de reconnaissance, l'insécurité de l'emploi qui jouent aussi un rôle important dans leur apparition.

**Les kinésithérapeutes sont-ils suffisamment investis dans la prévention des TMS ? La formation initiale est-elle suffisante ?**

Si par leur formation initiale les kinésithérapeutes sont à même de soigner les patients présentant des TMS, de leur prodiguer des conseils et de les inciter à pratiquer les exercices d'autotraitement afin d'éviter les récurrences, ils n'étaient pas formés, jusqu'à présent, pour intervenir en entreprise, tant en prévention primaire que le cadre d'un accompagnement à la reprise du travail. Aujourd'hui, les 30 heures d'ergonomie inscrites au programme constituent un progrès mais restent insuffisantes. A quand un véritable module sur la prévention en entreprise ?

**En quoi le congrès du CNPK peut-il apporter des réponses aux kinés dans le domaine des TMS ?**

La prévention des TMS sera la principale thématique du congrès. 20 intervenants interviendront sur ce sujet : kinésithérapeutes expérimentés, consultants indépendants, formateurs des CDPK, salarié d'un service de Santé au travail. Ils aborderont les différentes phases des programmes de prévention des TMS : analyse de la demande des entreprises, élaboration et négociation d'un plan d'action, sensibilisation des acteurs (encadrement, CHSCT, salariés), observation des

postes et des contraintes, entretien -bilan avec les salariés, formation en groupe, actions de suivi aux postes, évaluation des résultats... Différentes méthodes et outils pédagogiques spécifiques aux kinésithérapeutes et complémentaires de la démarche ergonomique seront abordés dans le détail. Des vidéos et des ateliers pratiques illustreront concrètement ces outils. Des témoignages de médecins du travail ou de responsables d'entreprises seront l'occasion pour les congressistes de mesurer l'impact de ces actions dans le monde du travail. Des tables rondes permettront aux participants d'échanger directement avec des confrères et consœurs experts sur cette thématique ou ayant une longue pratique de terrain.

**Pouvez-vous m'en dire plus sur les interventions “Prévention des TMS” proposées par Kiné Ouest Prévention en entreprise ?**

Classiquement, prévenir les TMS suppose de repérer les causes et de mettre en place une démarche ergonomique. En complément, Kiné Ouest Prévention propose une formation centrée sur l'individu lui permettant d'acquérir des outils personnalisés de repérage et de régulation des tensions, blocages et dysfonctionnements corporels. Il devient ainsi acteur de sa prévention. Ce type d'action demande l'adhésion de la direction, des représentants du personnel, et des salariés qui s'inscrivent à la formation. D'une durée de 4 demi-journées, elle est précédée d'une conférence d'information, d'un audit et d'un bilan individuel pour chaque participant. Les

évaluations menées sur ces actions depuis 2004 (environ une centaine dans 30 entreprises différentes) montrent leur intérêt, tant pour les salariés formés que pour les établissements qui les ont mises en place. ■

\*Dans la liste des maladies professionnelles, le tableau n° 57 est dédié aux affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.

## L'AGENDA DU KINÉSITHÉRAPEUTE

**4 et 5 juin**

**5<sup>e</sup> Congrès du Comité National de Prévention en Kinésithérapie**

Organisé par Kiné Ouest Prévention à St Briec (22)

Thème : Prévention et kinésithérapie (Dos, TMS, chutes, stress...)

40 communications, tables rondes, ateliers pratiques. Un salon d'exposants.

**Informations et inscriptions**

Tél. : 02 96 58 09 02

[kine.ouest.prevention@wanadoo.fr](mailto:kine.ouest.prevention@wanadoo.fr)

[www.kineouestprevention.com](http://www.kineouestprevention.com)